



www.aujols.fr

BULLETIN D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ

Inf' Aujols

N°48 - MAI
2025



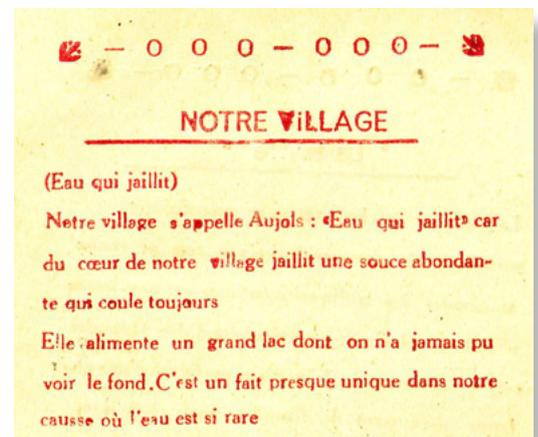
Les associations l'attendaient depuis un moment, le « Cabanon du Lac » nouvelle version est achevé avec finalement un supplément de travaux. En effet, il n'était pas prévu au départ de refaire la toiture de l'abri bus ni d'en faire le bardage, mais cela valait le coup car le résultat est esthétiquement réussi.

Afin de protéger le cabanon, des travaux seront nécessaires pour drainer les eaux. Diverses solutions possibles et réglementaires seront étudiées dans le cadre d'un réaménagement de la place devant l'abri bus car la gestion des eaux ne peut plus se faire n'importe comment en raison des risques de pollution. En attendant, et à titre provisoire, un bourrelet d'enrobé a été posé sur la route pour canaliser les eaux de ruissellement des pluies.

La réfection du mur et la construction du cabanon ont en effet permis de mettre en lumière la place importante que tient l'eau dans notre commune au vu de ce qui se déverse dans le champ en-dessous et qui n'était pas visible auparavant à cause de la végétation.

Le lac est en effet le lieu où confluent à la fois les nappes phréatiques et toutes les eaux de ruissellement des pluies et ce champ, situé en contrebas du cabanon, recueille depuis toujours les eaux du trop-plein du lac. L'entreprise Ringoot qui a restauré le mur a pris soin de bien réaliser un drain suffisamment conséquent pour laisser s'écouler toute l'eau de débordement du lac qui passe sous la route.

Aujols, « Eau qui jaillit » c'est ainsi que se traduit le nom de notre village et c'est cette signification qui était autrefois enseignée à l'école (voir ci-contre un extrait du journal de la coopérative scolaire d'Aujols de 1951 « Petite Source Aujolaise »).



LE BUDGET DE LA COMMUNE A ÉTÉ VOTÉ À L'UNANIMITÉ LE 07 AVRIL 2025

Un document de transparence détaillé est joint chaque année au budget et publié afin que chaque citoyen soit informé de l'utilisation faite par la commune des dotations versées par l'Etat, des sommes collectées via les impôts locaux et des diverses autres recettes de la commune.

Dans le présent bulletin est annexée une copie de ce document qui va vous permettre de retrouver toutes les informations financières du budget voté : dépenses et recettes tant pour le fonctionnement que l'investissement, sachant qu'en ce qui concerne l'année 2024 il s'agit du réel réalisé et que pour 2025 il ne s'agit que de prévisions.

PARMI LES DIFFÉRENTS PROJETS PRÉVUS AU BUDGET 2024, CERTAINS SONT COMPLÈTEMENT TERMINÉS.

NOUVEL ESPACE PROPRETÉ CHEMIN DE BRUNARD

A côté du rond-point de l'arbre, au lieu-dit Prat del Gras, un nouvel espace a été aménagé pour les habitants du quartier de Brunard. Joutant la bâche à eau, destinée à la défense incendie, un emplacement pour les containers d'ordures ménagères et de déchets recyclables a été installé. Il a été mis en service et des containers y sont désormais à votre disposition. Le coût de cet aménagement s'élève à 5 896.16 € HT (7 075,75 € TTC) entièrement financé sur les fonds propres de la commune.



Prat del Gras

TRAVAUX DE RÉPARATION À LA SALLE DES FÊTES

Les murs de l'arrière cuisine et des toilettes de la salle des fêtes, endommagés notamment par des fuites d'eau du toit, ont été réparés par notre agent communal Christian qui a démontré un réel savoir-faire pour les réparations, lesquelles ont consisté à refaire cloisons en placoplâtre, plinthes, peintures....Un grand merci à lui pour le travail soigné qu'il a réalisé.



LA PLACE DE L'ÉCOLE

L'aménagement de la place de l'école est maintenant terminé. Les plantations qui restaient à faire ont été effectuées récemment dans les massifs et un arbre a été planté sur la place.

Le robinet d'eau potable mis à disposition a été intégré dans une fontaine pour la réalisation de laquelle a été utilisée une ancienne auge en pierre qui était dans la maison de Dany et que la commune a rachetée.

En plus des travaux prévus dans le marché, il a été décidé de remplacer le grillage situé sur le mur de l'école bordant la route par un garde-corps similaire à la rambarde déjà installée le long de l'entrée, harmonisant ainsi tous les abords de l'école.

Ce garde-corps est en cours de réalisation par Jacques Cardin, ferronnier, et sera installé durant le mois de juillet pendant les vacances scolaires.



La Fontaine de Dany

LES PROJETS PREVUS AU BUDGET 2025

2° TRANCHE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA MAIRIE

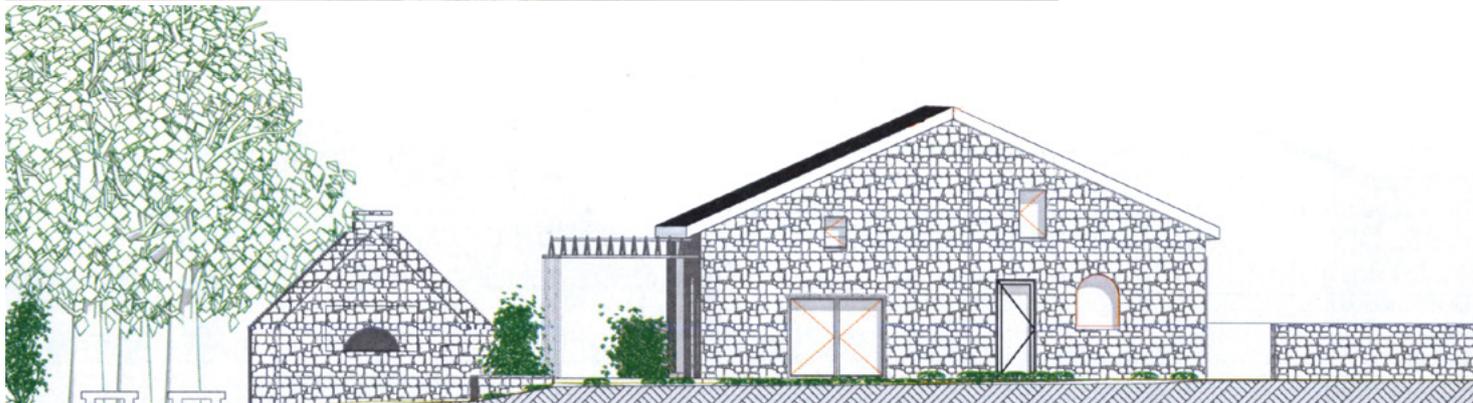
Après avoir réalisé l'agrandissement de la mairie et l'aménagement de la partie arrière, une deuxième et dernière tranche de travaux est envisagée pour 2025.

Les travaux projetés comprendront :

- L'installation d'une citerne pour récupération des eaux pluviales de la mairie (les gouttières ont déjà été prévues pour ça)
- L'aménagement devant la porte d'entrée avec une plateforme en béton lavé et une pergola

- La réfection du four à pain pour le rendre utilisable : réfection de la sole et de la voute, mise à niveau du terrain sur le devant
- Finalisation de l'accès PMR (Personnes à Mobilité Réduite) et aménagement paysager le long de la route de Soulié

L'appel d'offres aux entreprises sera fait prochainement. Madame Karine MOUYSSAC-ESNAULT, architecte qui a déjà réalisé la première tranche, a été missionnée pour assurer la maîtrise d'œuvre de ces travaux.



PROJET D'ACQUISITION DES BATIMENTS D'UNE ANCIENNE FERME

La commune va faire l'acquisition, via son droit de préemption, d'anciens bâtiments de ferme à l'abandon situés au bord du lavoir d'Aujols. Cette opération se fera avec l'aide de l'EPF (Etablissement Public Foncier d'Occitanie), organisme qui fait l'avance des fonds pour l'achat de bâtiments et avec qui la municipalité a signé une convention. Ensuite la commune bénéficiera d'un délai de plusieurs années pour rembourser les fonds prêtés.

S'agissant d'un gros projet pour notre village et dans le but de tirer le meilleur parti de cette acquisition, la municipalité a répondu à un appel à projet du Département intitulé « VILLAGE A-VENIR » et nous avons eu la chance d'avoir notre candidature retenue. Ce dispositif, destiné à aider à la revitalisation des communes, va

être un très bon outil de réflexion pour définir les priorités et les projets à mettre en œuvre.

Etablir un diagnostic, élaborer une feuille de route pour les années futures, étudier les diverses possibilités d'aménagement de ce lieu, trouver des financements et tout ceci en concertation avec la population, voilà en quoi le Département va nous accompagner en matière d'ingénierie technique et de développement durant 18 mois environ.

Il va de soi que ce projet n'aboutira pas en quelques mois. La première phase va être la préemption par l'EPF, procédure qui va déjà prendre un certain temps. Viendront ensuite l'état des lieux des bâtiments, les études, la consultation des habitants, les sollicitations de financement..., chaque étape demandant du temps et de la réflexion.

TRAVAUX DE VOIRIE

Ainsi que cela avait été indiqué aux habitants du quartier de Brunard, le chemin qui dessert toutes les nouvelles maisons récemment construites sera goudronné cette année et la chaussée neuve sera ensuite intégrée dans la voirie communautaire qui la gèrera et l'entretiendra.

Nous sommes conscients des désagréments subis par les riverains à cause des trous qui se forment sur ce chemin, et que nous avons régulièrement fait reboucher, mais compte tenu du coût engendré par le goudronnage (la dépense prévisionnelle est de 20 000 €) il était nécessaire d'attendre que la majeure partie des constructions soient réalisées, ainsi que les tranchées destinées aux réseaux qui les desservent, en raison des dégradations qu'auraient causées camions et engins sur une route neuve et qu'il aurait donc fallu rapidement refaire.

FONDATION DU PATRIMOINE

Un petit rappel concernant l'appel aux dons pour la restauration du calvaire situé sur la place de la salle des fêtes.

La municipalité avait souhaité réhabiliter le calvaire situé sur la place de la salle des fêtes car il soutient une belle croix sculptée qui s'était cassée en tombant et qui méritait d'être restaurée de par le travail de sculpture qu'elle représente.

Ce calvaire très visible sur l'espace public, était une « verrue » sur la place et le souhait des Aujolais qui habitent à proximité était qu'il soit refait. Très bien restauré, il est souvent admiré par les randonneurs qui circulent sur le « Chemin des Puits ».

Afin d'aider au financement des travaux de restauration qui se sont élevés à **5 490 €**, la commune a signé une convention avec la Fondation du Patrimoine qui aide les communes à recueillir des dons dans ce but.

Il est toujours possible de faire un don et par avance les élus remercient les généreux donateurs.



Vous trouverez toutes les informations avec les modalités pour faire un don sur le site internet

<https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/calvaire-et-croix-daujols/101743>

Chaque don ouvre droit à une réduction d'impôt.

À CE JOUR 1 430 € DE DONS ONT ÉTÉ COLLECTÉS

CIRCULATION SUR LA DEPARTEMENTALE 10

A la demande des riverains de la départementale 10 (route de Lalbenque) nous nous sommes rapprochés du Département en charge de la gestion de cette route, afin d'étudier les solutions possibles pour ralentir la vitesse des camions et véhicules circulant sur cette voie.

La première étape a été de faire réaliser un comptage (à nos frais) pour faire un bilan du nombre de véhicules circulant sur cette départementale ainsi que la vitesse à laquelle ils circulent dans l'agglomération. Les données fournies par ce comptage (jour par jour et heure par heure) ont mis en évidence que la vitesse limite de 50 km/heure n'est pas très respectée dans le village.

La seconde étape a consisté à simuler une écluse et faire un test d'une semaine avec des radars pédagogiques.

Un premier bilan a été fait le 5 mai avec les habitants riverains de la D10 et les services du Département. Il en résulte que l'écluse n'a pas vraiment fait ralentir les conducteurs. Cela peut s'expliquer par le fait qu'il s'agit d'une longue ligne droite avec beaucoup de visibilité et s'il n'y a personne en face, la circulation n'étant pas très dense, les voitures et camions ne ralentissent même pas.

Une troisième étape va permettre de réaliser un nouvel essai durant le mois de mai avec un format d'écluse double.

A l'issue de tous ces essais, la municipalité décidera d'adopter si besoin l'une ou l'autre solution testée.



DÉCHETS MÉNAGERS ET AUTRES DES INCIVILITÉS, TOUJOURS DES INCIVILITÉS....

LES CONTAINERS DU RECYCLABLE

Incivilités et erreurs de tri sont régulièrement constatées et ont une incidence non négligeable sur les coûts de collecte.

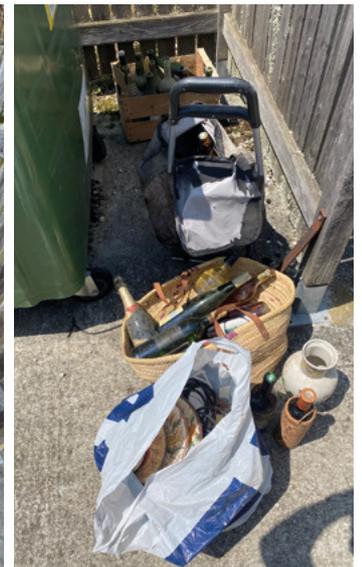
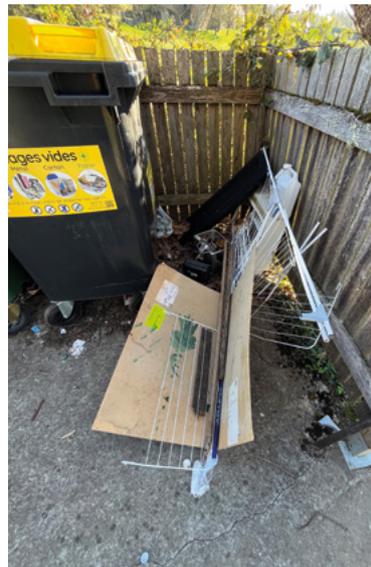
Tous les déchets mis dans les bacs de recyclage et mal triés sont refusés au centre de tri de Catus et sont systématiquement redirigés vers Montech pour être retraités. Ils sont donc transportés deux fois et donc.... payés ! une deuxième fois avec les ordures ménagères, ce qui coûte extrêmement cher à la collectivité. Un seul container avec des déchets mal triés peut polluer toute une benne de camion et c'est la totalité de la benne qui est refusée à son arrivée au centre de tri.

Quelles sont les conséquences pour la collectivité et pour le contribuable ?

Le surcoût du mauvais tri est bien entendu répercuté sur tous les contribuables puisqu'il a une incidence sur le taux de la taxe appliquée sur nos impôts.

UN TRI CORRECTEMENT EFFECTUÉ

Même si parfois l'usager peut se tromper de bac en toute bonne foi, de mauvais comportements sont à déplorer. La liste de ce que l'on peut trouver dans la benne destinée au recyclage est parfois consternante : ordures ménagères bien sûr, mais aussi vêtements, chaussures, sacs de gravats, bois, bidons de peinture, tuyaux de PVC, pneus, jouets, toiles cirées, arrosoirs et autres seaux ou chaises en plastique, déchets animaux, jardinières ou pots de fleurs pleins de terre... **QUI N'ONT RIEN A Y FAIRE !**

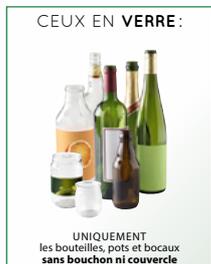


RESPECTER LES CONSIGNES DE TRI, C'EST RESPECTER SON VILLAGE ET S'INSCRIRE ÉGALEMENT DANS UNE DÉMARCHÉ ÉCO RESPONSABLE DE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT.

TRIONS MIEUX LES DÉCHETS RECYCLABLES DU QUOTIDIEN

TOUS LES EMBALLAGES

Les emballages : on les achète pleins, on les recycle vides !



CEUX EN VERRE :

UNIQUEMENT les bouteilles, pots et bocaux sans bouchon ni couvercle



INEO TRI
05 65 21 61 62
www.syded-lot.fr
www.consignesdelot.fr



Quelques précisions :
Ne déposez rien qui puisse blesser un agent de tri (verre, seringue...)
Ne dégradez pas les conditions de travail des agents en déposant des couches, serviettes hygiéniques, lingettes, mouchoirs, essuie-tout... Ils ne sont pas recyclables.
Il faut bien vider les emballages, mais il est inutile de laver.
Aplatissez les gros cartons pour éviter l'encombrement du bac de tri.

DANGER RISQUES INCENDIES
Les piles, les accumulateurs et les objets rechargeables doivent être impérativement déposés dans les conteneurs spécifiques présents à l'entrée des magasins ou à la déchèterie. Ces objets contiennent du lithium qui peut provoquer des incendies (y compris dans votre poubelle).

LES DECHETTERIES

Il est rappelé que les déchetteries dans le Lot ne sont désormais accessibles qu'aux personnes possédant une adresse dans le Lot et qu'il est nécessaire de posséder un QR Code.

Pour obtenir le code d'accès :
demande à faire de préférence sur le site
pass.syded-lot.fr



Documents Syded à télécharger sur leur site

LES BEAUX JOURS SONT LÀ

Les beaux jours sont arrivés et s'ils sont promesse de jardinage, bricolage, randonnées, pique-niques, soirées festives, et vacances... ils ramènent aussi, malheureusement, les nuisances liées à l'été.

LES RISQUES D'INCENDIE RAPPEL CONCERNANT L'OBLIGATION LÉGALE DE DÉBROUSSAILLEMENT

Notre commune est située dans une zone soumise aux obligations légales de débroussaillage qui sont une mesure de prévention efficace pour réduire le nombre et l'impact des feux de forêt et de végétation.

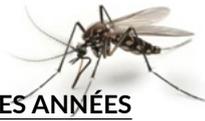
Le débroussaillage doit être réalisé sur une profondeur d'au moins 50 mètres autour de chaque habitation permettant ainsi de réduire la quantité de végétaux et de créer des discontinuités dans la végétation restante. Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichage. Il s'agit de couper la végétation herbacée, les buissons et les arbustes, et de mettre à distance les arbres pour qu'ils ne se touchent pas.



Le changement climatique a intensifié les risques d'incendie et pour prévenir ce danger, le débroussaillage de votre terrain et des abords de votre habitation est la meilleure des protections pour vous, vos biens et la nature environnante.

LES MOUSTIQUES TIGRE

UN RISQUE ASSEZ ÉLEVÉ D'ÉPIDÉMIE D'ARBOVIROSE DANS LES CINQ PROCHAINES ANNÉES



Pas un département d'Occitanie n'est épargné par l'invasion du moustique tigre qui prolifère à grande vitesse et son implantation augmente le risque d'épidémie de dengue, de chikungunya et de Zika. Dans une expertise publiée le 13 septembre 2024, l'Anses estime que la probabilité d'apparition de ces épidémies est assez élevée. Leur survenue pourrait avoir un impact sanitaire ainsi qu'économique et social, notamment sur les secteurs de la santé et du tourisme. À l'heure actuelle, les experts estiment qu'une épidémie d'arbovirose, tous virus confondus, a une **probabilité comprise entre 6 et 7 sur une échelle de 0 à 9 de survenir** dans les cinq prochaines années.

Il est possible de lutter contre les moustiques tigre à l'état larvaire en utilisant un larvicide BTI (bacillus thuringiensis israelensis) que l'on peut trouver en jardinerie. Il s'agit d'une bactérie naturellement présente dans le sol, spécifiquement toxique pour les larves de moustiques et certains insectes diptères. Ce traitement agit dès 24h, bloque leur développement et évite l'émergence des moustiques adultes, y compris les moustiques tigres (Aedes albopictus).

Outre les actions collectives pour lutter contre le moustique tigre et les potentielles transmissions de virus, des actions individuelles sont aussi nécessaires. Il est ainsi recommandé de :

- vider régulièrement les coupelles et autres contenants remplis d'eau, pour éviter qu'ils ne deviennent des gîtes larvaires ;
- recouvrir les récupérateurs d'eau de pluie avec une moustiquaire ;
- Se protéger des piqûres de moustiques en portant des vêtements longs, amples et clairs et en utilisant des répulsifs.



BRUITS de voisinage

Tous responsables
Tous concernés

LES NUISANCES SONORES

Cette période du printemps est celle où l'entretien du jardin et des terrains est indispensable et nécessite l'utilisation de matériels souvent bruyants et notamment tondeuses, débroussailleuses, taille-haies....

L'arrêté préfectoral de 2009 relatif à la lutte contre les nuisances sonores a été modifié par un nouvel arrêté du 28 novembre 2024. Celui-ci stipule « les activités bruyantes telles que les travaux de bricolage et de jardinage, effectuées de manière occasionnelle par des particuliers et susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par leur durée, leur répétition et leur intensité, ne peuvent être effectuées à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00

Retrouvez l'intégralité de l'arrêté sur :

[Lot.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement.-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Bruits-de-voisinage/Arrete-prefectoral-portant-reglementation-des-bruits-de-voisinage-novembre-2024](https://www.lot.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement.-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Bruits-de-voisinage/Arrete-prefectoral-portant-reglementation-des-bruits-de-voisinage-novembre-2024)

ÉCOLE

UN BEAU SÉJOUR AU SKI POUR LES ÉCOLIERS

Les élèves de l'école d'Aujols, en classe de CP et de CE1, ont eu la chance de partir en voyage scolaire pendant une semaine au mois de février à Bolquère dans les Pyrénées Orientales.

Durant le séjour les activités n'ont pas manqué : apprendre à skier (cours de ski tous les matins), fabriquer un igloo, se promener dans la forêt en raquettes à la recherche des traces d'animaux et de découverte des végétaux, dessiner le paysage de montagne, visiter le Parc Animalier des Angles, les journées ont été bien remplies et pleines de découvertes.

Et pour le plus grand bonheur des enfants des veillées étaient organisées tous les soirs : soirée contes sur le thème de la montagne, soirée jeux de société, soirée cinéma avec le dessin animé «Abominable» et la meilleure veillée pour finir, la soirée boum.

Cette semaine a été l'occasion pour tous de vivre un séjour exceptionnel, de revenir couverts de neige et remplis de bons souvenirs.

Un petit message de nos enseignantes Mélanie et Bénédicte :
 « Merci à la mobilisation et à la générosité des habitants, des entrepreneurs (Entreprises Capraro, Weinmann, Mets de soin, Raffy BTP, MJ plaquiste, Thouron et Restaurant Cap 180), de l'association Aujols Culture et Loisirs, des parents, des élus, de l'APE et de la Mairie qui ont participé au financement, directement ou indirectement, de cette magnifique semaine ! »



DU CÔTÉ DES ANIMATIONS...

BELLE RÉUSSITE POUR LE VIDE GRENIER DU 27 AVRIL

Ce n'était pas gagné du côté de la météo, mais entre la pluie du matin et l'averse du soir, le soleil généreux durant la journée a permis une belle réussite du vide grenier organisé par Aujols Culture et Loisirs.

Dans le beau cadre de notre lavoir, les vendeurs étaient beaucoup plus nombreux cette année et même si quelques exposants manquaient à l'appel par peur de la pluie, le public, lui, n'a pas manqué le rendez-vous.

Pour ajouter à la réussite de ce vide grenier, les bénévoles de l'association ont pu inaugurer le nouveau cabanon-buvette municipale, plus spacieux et plus pratique que l'ancien, et dont ils ont réalisé l'agencement avec professionnalisme.



Comme chaque année, le stand de vente de fleurs a connu une belle affluence ainsi que la buvette.

LA FÊTE D'AUJOLS

AURA LIEU LES 28 ET 29 JUIN 2025

ET UN ALLÉCHANT PROGRAMME VOUS ATTEND :

Aujols en fête

28 29 juin fête de la Saint Jean

SAMEDI

- 14H - Concours amical de pétanque en doublette
- 19H - MARCHÉ GOURMAND en musique avec **ONE SHOT**
- 23H - **DJ SEB QUERCY MUSIC LIGHT**
- 23H - **FEU DE LA SAINT-JEAN** sur le lac

DIMANCHE

- 14H - Concours amical de pétanque en doublette
- 19H - Repas champêtre avec traiteur (sur réservation)
- 20H - Bal musette avec **JO BERNARD**
- 23H - **FEU D'ARTIFICE** autour du lac

Réservation repas : 06 75 86 92 05 - 06 83 93 40 37

INFOS COMMUNAUTE DE COMMUNES

LES PHOSPHATIERES ONT RÉOUVERT LE 5 AVRIL

C'est un très gros projet d'aménagement qu'a financé la Communauté de Communes aux Phosphatières du Cloup d'Aural à Bach.

Depuis la pose de la première pierre le 19 janvier 2024 jusqu'à ce jour, les entreprises ont beaucoup travaillé pour que le lieu soit opérationnel au printemps 2025.

Les visiteurs vont maintenant pouvoir découvrir ou redécouvrir un lieu complètement transformé avec un parking aménagé, un hall d'accueil, un centre scénographique, la Maison de la Réserve Naturelle Nationale, une boutique et un espace restauration et pique-nique.

Visiter les Phosphatières : c'est un beau projet de balade !

SAISON CULTURELLE 2024-2025

AUJOLS
Eglise - 20h30

Vendredi 16 mai 2025

MUSIQUES D'ORIENT & D'OCCIDENT AU TEMPS DES TROUBADOURS

Cie OPER'AZUL
Catalina Skinner : chant et percussions
Pierre-Yves Binard : harmonium indien et percussions
Jodél Grassef-Saruwatari : luths, psallérion, cloches

TARIFS
Plein tarif : 15 €
Tarif réduit : 10 €

GRATUIT
pour les - de 18 ans

INFOS - RESERVATION - BILLETTERIE
Vente sur place le jour du spectacle
Office de Tourisme : 05.65.53.20.65
saisonsculturelleccpl@orange.fr
<https://billetterie.festik.net/classicahors/>

Dernier spectacle de la saison culturelle 2024-2025

*Les enfants de l'école auront une représentation gratuite l'après-midi et une autre aura lieu le soir.
Pour tout public*